Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606066-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation : 26/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/06/066

Séance du 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, FILATRE Renée et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc, Stéphane DANION conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur EVAN PERRIN, madame Françoise GUERIN et madame Lydie JAMIN

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur Evan PERRIN à monsieur Didier GUERIN, madame Françoise GUERIN à madame Renée FILATRE et madame Lydie JAMIN à monsieur Aurélien ROLLAND

DELIBERATION 2026/06/066 : FINANCES- AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT POSITIF N°1 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA RUE DES FORGES ET DU PARVIS DE BROCELIANDE.

Rapporteur : Stéphane Danion

CONTEXTE : Suite à la réalisation de l'aménagement il convient de procéder à l'actualisation du montant du marché de maitrise d'œuvre.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R.2194-1 et suivants relatifs aux modifications des marchés publics ;

Vu la délibération n° 2024-09-102 du Conseil municipal approuvant la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement de la rue des Forges et du parvis de Brocéliande ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre conclu pour un montant initial de 13 730,28 € HT ;

Considérant l'évolution du coût prévisionnel des travaux par rapport aux estimations initiales ;

Considérant que cette augmentation a une incidence sur la rémunération du maître d'œuvre conformément aux dispositions contractuelles du marché ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant afin d'actualiser le montant de la mission de maîtrise d'œuvre ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606066-DE

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maitrise d'œuvre pour un montant de 10 789,92 € HT portant le montant global du marché à 24 520,20 € HT.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

Le Secrétaire de séance,
Didier GUERIN

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)